

Accueil Temps libre et soutien de l'accueil extrascolaire

Approbation de l'adaptation du Règlement d'ordre intérieur quant au respect des horaires pratiqués.

Circulation

Création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée aux abords de l'Eglise de Baisy-Thy.

Culture

- Approbation du montant du prix d'entrée de 5 € pour le spectacle Radio Love programmé dans le cadre de la semaine de la Culture, du 23 au 27/09/2015.
- Approbation de l'avenant relatif à la prise en charge par la Ville de Genappe de 3 périodes supplémentaires pour compléter la formation en danse classique à partir de septembre 2015 à l'Académie de Musique, de Danse et des Arts de la Parole.

Finances

- Approbation de l'avenant à la convention signé avec l'Asbl « Société Royale Protectrice des Animaux et refuge pour animaux » de Charleroi pour revoir l'indemnité forfaitaire annuelle et fixé le nouveau montant à 0,13€ par habitant à partir de janvier 2016.
- Accord sur l'augmentation du capital, en apport en nature, de l'intercommunale Sédifin.
- Approbation du règlement de taxe additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes pour les exercices 2015 à 2019. Montant : 8.000 €.

Travaux

Approbation des conditions et du mode de passation de marchés :

- pour l'entretien et réparation de gouttières et corniches de différents bâtiments communaux. Estimation de la dépense : 49.967€,
- pour l'acquisition d'un désherbeur à vapeur pour les cimetières de l'entité. Estimation de la dépense : 29.040 €,
- pour la rénovation du bâtiment sis rue de Bruxelles, 38 à Genappe en vue de la création d'un pôle culturel pour un montant de 800.000€.

- Accord sur la prise en charge des honoraires dus à l'IBW pour la partie « voirie » du chantier de la pose du Collecteur de Bousval Village à concurrence de 542 €.
- Approbation du cahier spécial des charges modifié en fonction des remarques du SPW du Marché de travaux pour la réfection de diverses voiries dans le cadre du plan d'Investissement 2013 -2016 pour l'année 2015.

Patrimoine

Acquisition pour cause d'utilité publique d'une habitation sise à Genappe, rue de Charleroi 7, dans le cadre de la Rénovation Urbaine pour un montant de 130.000 €.

Plan de cohésion sociale (PCS)

Approbation de la modification du loyer du logement kangourou, en fonction des montants des loyers des logements moyens publics mis sur le marché. La Ville financera la différence entre le loyer perçu et celui demandé par Notre Maison.

Energie

Rénovation de l'éclairage de l'Espace 2000 et raccordement au réseau public. Crédit prévu : 40.000 € financés pour 30.000 € par subsides et pour 10.000 € par prélèvement sur le fond propre.

Zone de secours

Approbation du montant des dotations communales à la zone de secours du Brabant wallon fixée par le Gouverneur pour les années 2013 (450.105 €) et 2014 (465.619 €).
